

[Text]

**M. Hogue:** Du tout.

**The Chairman:** I will now turn the floor over to Mr. Blackburn for three minutes.

**M. Jean-Pierre Blackburn (député de Jonquière):** Monsieur Spicer, mon intérêt se situe particulièrement dans le domaine de la radiodiffusion et de la téléphonie. Je suis sensibilisé à cet aspect-là depuis quelques années, ayant été membre du Comité des communications et de la culture.

Mon intervention concerne toute la question de la téléphonie. Vous savez que Bell Canada, de par le CRTC, a un taux de profit garanti de 12 ou 13 p. 100. Chaque année, il y a toujours ces revenus. Toute la question des frais d'interurbain est devenue de plus en plus problématique dans les régions et dans certaines municipalités. C'est vous, au CRTC, qui réglemez cela au moyen de trois critères. Il y a d'abord la communauté d'intérêt. Il faut que 60 p.100 des gens de la ville A appellent quelqu'un de la ville B au moins une fois par mois. Il y a aussi la distance. Il ne faut pas qu'il y ait plus de 40 milles entre les deux zones téléphoniques. Enfin, il y avait le critère de la contiguité, mais vous venez de l'enlever. Il fallait que les deux villes se touchent. Cela est maintenant disparu.

Ces fameux critères de 60 p. 100 pour la communauté d'intérêt et de 40 milles font que, dans les régions, on crée des situations impossibles à corriger; il faut pratiquement des siècles pour que la situation change. Si vous, les gens du CRTC, n'êtes pas sensibles à ce qui se passe et que vous ne corrigez pas la façon de gérer les frais d'interurbain, ces disparités dans les régions ne seront pas corrigées. Je vous donne l'exemple des frais entre La Baie et la ville de Jonquière, au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Je pourrais vous donner des dizaines et même des vingtaines de cas comme celui-là en Ontario et au Québec.

C'est le CRTC qui garantit la marge de profit à Bell Canada. Comment voulez-vous que le citoyen puisse régler le problème si on arrive toujours devant ce mur du CRTC qui ne parvient pas à changer ces critères qui devraient correspondre aux régions économiques, et non pas à cette fameuse communauté d'intérêt ou à la distance qui crée de l'injustice dans les régions? Il faut que cela change. Seul le CRTC peut corriger cela, et peut ramener Bell à la raison.

**The Chairman:** Before you answer, Mr. Spicer, I want to point out that your question is very much on policy. Mr. Spicer may choose not to answer it. I do not know how it reflects on your ability to do this job, but you may want to comment on it.

**M. Spicer:** Je prends note de votre question, monsieur le député. J'avoue que vous attirez mon attention sur un problème spécifique sur lequel j'aimerais faire enquête. Je voudrais vous encourager à croire que la tendance récente du CRTC a été de baisser les tarifs interurbains. Je souhaite que cela continue dans toute la mesure du possible. Avec la nouvelle réglementation nationale du

[Translation]

**Mr. Hogue:** Not at all.

**Le président:** Je donne maintenant à la parole à M. Blackburn.

**Mr. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière):** I am chiefly interested in broadcasting and in telephone service, Mr. Spicer. As a member of the committee on communications and culture, I have been aware of this issue for a number of years.

My remarks relate to telephone service. As you know, Bell Canada, through the CRTC, has a guaranteed profit rate of 12% or 13%. It gets this revenue every year. The whole issue of long-distance rates has become increasingly problematical in regions and some municipalities. You, the CRTC, regulate this area on the basis of three criteria. First, there is community of interest, which means that 60% of the people living in City X call someone in City B at least once a month. Another criterion is distance, which means that the two exchanges must not be more than 40 miles apart. There used to be the criterion that the two cities had to touch. However, that criterion has just been removed.

The 60% community-of-interest requirement and the 40-mile distance mean that some impossible situations have been created in some regions. It will take centuries before anything changes. If the CRTC is not aware of what is going on and does not correct the way long-distance charges are managed, these regional disparities will persist. Let me give you the example of the cost of calling between La Baie and Jonquière, in the Saguenay—Lac-Saint-Jean region. I could give you dozens of cases, or more, of this type in Ontario and Quebec.

The CRTC guarantees Bell Canada's profit margin. How can ordinary citizens solve the problem if they always come up against the wall of the CRTC, which never changes these criteria, which should be more geared to economic regions, not to the famous community of interest or distance, which create injustice? The situation must change. Only the CRTC can do this, only the CRTC can make Bell Canada listen to reason.

**Le président:** Avant que vous répondiez, monsieur Spicer, je tiens à signaler au député que la question concerne la politique. Monsieur Spicer préfère peut-être ne pas y répondre. Je ne sais pas comment la question touche sa compétence, mais vous avez peut-être une remarque à faire.

**Mr. Spicer:** I will take your question under advisement, Mr. Blackburn. I must confess that you have drawn my attention to a specific problem that I would like to investigate. I would like you to believe that recently the CRTC has been lowering inter-city rates. I wish it continues as much as possible. With the new national telephone regulations, it is a distinct possibility.